



Blessures sur navire de croisière - Méditerranée

Par DelphineKM

Bonjour,

En cours de croisière, mes doigts ont été aspirés dans une porte automatique de toilettes.

Il n'était indiqué nul part que la porte était automatique.

J'ai tiré pour ouvrir et comme il y avait quelqu'un à l'intérieur, j'ai voulu la refermer. Or la porte était a priori mal réglée et ne disposait d'aucune sécurité. La poignée de la porte était une poignée "trou" dans laquelle on glisse les doigts pour fermer et ouvrir.

La porte a continué sa course et j'ai eu à peine le temps de tirer de toutes mes forces pour retirés mes deux doigts qui se faisaient happés par la porte. J'ai perdu toute sensibilité pendant 10 jours et j'avais la peau complètement arrachée.

Lorsque j'ai signalé l'accident, l'accueil m'a dit d'aller à l'infirmerie, 80? le RDV. Je n'y suis pas allée vu le prix et personne du bateau ne m'a prise en charge. J'ai dû retournée une 2e fois à l'accueil pour me faire entendre. J'ai fini par parlé avec le responsable francophone qui a reconnu que j'aurais dû avoir un papier de déclaration d'accident à remplir.

Ce même responsable m'a d'abord dit clairement que la compagnie de croisière ne ferait rien dans un cas comme le mien. Mais j'ai insisté et j'ai fini par avoir un mail ou une adresse pour demander un dédommagement. Après 10 jours je n'ai toujours pas de réponse de la compagnie à mon mail.

Je n'y connais rien en droit maritime et je voudrais savoir quels sont mes droits (si j'en ai).

D'avance merci

Par morobar

Bonjour,
Quelle est la nationalité du navire ?
Quelles sont les conditions d'attributions inscrites sur le billet ?

Par DelphineKM

Il s'agit de la compagnie Cxxxxx donc italien.

Qu'entendez-vous par "conditions d'attributions" ?

Par TUT03

Bonjour
avez vous consulté votre contrat de voyage ? et avez vous souscrit une assurance pour ce voyage, l'avez vous alertée ?
avez vous alerté l'agence de voyage ?

avez vous un justificatif du constat de l'accident ? des dépenses occasionnées pour les soins ?

Par DelphineKM

Il s'agit de la compagnie Costa donc italien.

Qu'entendez-vous par "conditions d'attributions" ?